



1009758801

DATE DEPOT :	2010-11-05
NUMERO DE DEPOT :	97588
N° GESTION :	1995B16778
N° SIREN :	403136351
DENOMINATION :	BENOIT LAHAYE AUDIT & ASSOCIES
ADRESSE :	24 RUE SPONTINI 75116 PARIS
DATE D'ACTE :	2010/10/18
TYPE D'ACTE :	PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
NATURE D'ACTE :	AUGMENTATION DE CAPITAL
	MODIFICATION(S) STATUTAIRE(S)

95 16778
Copie certifiée conforme
Le Gérant
18/10/10 Blyss
18/10/10 AT 175
18/10/10 AT

75116 Paris *la version*
-PF 18110110 *Blue*
-CA 18110110 *AT*
-C 18110110 *AT*

Commerce de Paris

I
-5 NOV. 2010

N° DE DÉPOT 975 88

-5 NOV. 2010

N° DE DÉPOT 975 88

4.499 p:

N° DE DÉPOT 975 88

N° DE DÉPOT 975 88

N° DE DÉPOT 975 88

N° DE DÉPOT 975 88

N° DE DÉPOT 975 88

N° DE DÉPOT 975 88

N° DE DÉPOT 975 88

N° DE DÉPOT 975 88

N° DE DÉPOT 975 88

N° DE DÉPOT 975 88

N° DE DÉPOT 975 88

N° DE DÉPOT 975 88

N° DE DÉPOT 975 88

N° DE DÉPOT 975 88

N° DE DÉPOT 975 88

N° DE DÉPOT 975 88

N° DE DÉPOT 975 88

DEUXIEME RESOLUTION

La collectivité des associés décide que l'augmentation de capital décidée sous la résolution précédente est souscrite intégralement en numéraire par M. Benoit Lahaye ainsi que l'atteste le bulletin de souscription et versement de 16.125 Euros à la date du 18 Octobre 2010.

En conséquence, l'assemblée constate que :

- les 750 parts sociales nouvelles sont immédiatement souscrites par Benoit LAHAYE, et intégralement libérées,

- ainsi l'augmentation de capital est définitivement et régulièrement réalisée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

La collectivité des associés décide de modifier les articles 6 et 7 des Statuts relatifs à la composition du capital social pour tenir compte de l'adoption des résolutions qui précèdent.
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des présentes délibérations pour l'accomplissement de toutes les formalités requises par la Loi.
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à onze heures trente. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par tous les associés présents, après lecture.

Enregistré à : POLE ENREGISTREMENT PARIS 16

Le 27/10/2010 Bordereau n°2010/1 100 Case n°19

Ex 8250

Enregistrement : 375 € Pénalités :

Total Liquidé : trois cent soixante-quinze euros

Montant reçu : trois cent soixante-quinze euros

Le Contrôleur

